



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 30 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 03/07/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

**Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN et M. Gaël LEBOUCHER adjoints au Maire,  
Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET.

**Absents avec procuration de vote**

M. Franck CENDRIER à Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Virginie COISEL à Mme Marianne TURPIN, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, M. Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD à Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

**Absent sans procuration de vote**

/

**Secrétaire de séance**

Lydie MAIGRET

**Délibération n°2025-053**

**Fixation des tarifs de la restauration, garderie et centre de loisirs à compter du 01 septembre 2025**

Rapporteur

Marianne TURPIN

La politique tarifaire de la ville facilite l'accès de tous les enfants aux différents services éducatifs. Une tarification modulée tenant compte des revenus des familles est mise en place.

Considérant la nécessité d'adapter certains tarifs à l'évolution des coûts de fonctionnement,

Considérant la volonté de la commune de maintenir la majorité des tarifs actuels inchangés afin de préserver le pouvoir d'achat des familles,

Il est proposé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, le tarif du centre de loisirs vacances comme suit :

- Supplément mini camp : 15 € par jour au lieu de 10 €
- Supplément nuitée : 5 € par jour au lieu de 4 €

Il est également proposé de préciser :

- Qu'une aide de 25 € est appliquée pour 5 jours de présence au centre de loisirs d'Argences durant l'été pour les familles argençaises.
- Qu'une aide de 50 € est appliquée pour 10 jours de présence ou plus au centre de loisirs d'Argences durant l'été pour les familles argençaises.

Il est proposé de maintenir l'ensemble des autres tarifs du service enfance jeunesse fixés par la délibération n° 2024-042 du 01 juillet 2024.

**Tarifs du restaurant scolaire :**

Restaurant scolaire			
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025	Q1	Q2	Q3
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Argençais Extérieur conventionné / ULIS	1 €	3,50 €	3,80 €
Extérieur non conventionné	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Tarif élève allergique fournissant un panier repas	1 €		
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu	5,50 €		
Tarif adulte	5,20 €		

**Tarifs de la garderie périscolaire :**

Garderie périscolaire			
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025	Q1	Q2	Q3
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Matin	1,55 €	1,60 €	1,65 €
Soir	1,85 €	1,90 €	1,95 €
Matin et soir	2,50 €	2,55 €	2,60 €
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu le matin	2,50 €		
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu le soir	3,00 €		
Supplément pour dépassement d'horaire	3,00 €		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et suivants,  
Vu la délibération n° 2024-042 en date du 01 juillet 2024 fixant les tarifs Enfance-Jeunesse pour l'année 2024-2025,

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et enfance jeunesse du 11 juin 2025.

Madame le Maire, propose de valider les tarifs de la restauration, de la garderie et du centre de loisirs conformément aux éléments indiqués.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les tarifs de la restauration, de la garderie et du centre de loisirs, conformément aux éléments indiqués.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire





## Tarifs service enfance jeunesse

Restaurant scolaire			
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025	Q1	Q2	Q3
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Argençais	1 €	3,50 €	3,80 €
Extérieur non conventionné	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Tarif élève allergique fournissant un panier repas	1 €		
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu	5,50 €		
Tarif adulte	5,20 €		

Garderie périscolaire			
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025	Q1	Q2	Q3
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Matin	1,55 €	1,60 €	1,65 €
Soir	1,85 €	1,90 €	1,95 €
Matin et soir	2,50 €	2,55 €	2,60 €
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu le matin	2,50 €		
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu le soir	3,00 €		
Supplément pour dépassement d'horaire	3,00 €		

Pour bénéficier du tarif préférentiel matin et soir, il faut obligatoirement réserver le matin et le soir.

Sinon le tarif exceptionnel non prévu s'appliquera.

Centre de loisirs mercredis (durant la période scolaire)				
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025	Q1	Q2	Q3	
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)	
Argençais	Demi-journée sans repas	9,00 €	10,00 €	11,50 €
	Demi-journée avec repas	12,10 €	14,50 €	16,00 €
	Journée avec repas	12,50 €	15,50 €	18,50 €
Extérieurs	Demi-journée sans repas	11,70 €	13,00 €	14,95 €
	Demi-journée avec repas	15,70 €	18,85 €	20,80 €
	Journée avec repas	16,25 €	20,15 €	22,00 €
Argençais et extérieurs	Supplément pour dépassement d'horaire	3,00 €		

Centre de loisirs vacances				
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025		Q1	Q2	Q3
		(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Argençais	Journée	18,00 €	19,00 €	20,00 €
	Mini camp (15 € par jour en supplément)	33,00 €	34,00 €	35,00 €
	Nuitée / Bivouac (5 € par nuit en supplément)	23,00 €	24,00 €	25,00 €
	* Une aide de 25 € est appliquée pour 5 jours de présence au centre de loisirs d'Argences durant l'été pour les familles argençaises			
* Une aide de 50 € est appliquée pour 10 jours de présence ou plus au centre de loisirs d'Argences durant l'été pour les familles argençaises				
Extérieurs	Journée	20,00 €	21,00 €	22,00 €
	Mini camp (15 € par jour en supplément)	35,00 €	36,00 €	37,00 €
	Nuitée / Bivouac (5 € par nuit en supplément)	25,00 €	26,00 €	27,00 €
Argençais et extérieurs	Supplément pour dépassement d'horaire	3,00 €		